

L'Ecole Nationale Supérieure de Management

Equipe du Management Public

Laboratoire LIMGE



Organise en collaboration avec l'Agence Nationale des Déchets



Le premier Workshop

Coopération intercommunale et gestion des déchets ménagers : Quelles perspectives pour les communes en Algérie ?

ENSM , Pole Universitaire de Koléa

19 Décembre 2020

Dans les pays en voie de développement, la question des déchets ménagers recèle une importance essentiellement organisationnelle (Peter Schübeler , 1997). Plusieurs disciplines abordent cette question importante pour les villes et agglomérations urbaines, sous différents angles et domaines d'études. A travers le monde, les solutions proposées sont différenciées en fonction de la qualité de coopération des principaux acteurs, qui reflète souvent le niveau de conscience collaborative ou capital social du citoyen-acteur (contribuable, électeur, élu, salarié ou chef d'entreprise). Dans cette perspective, la coopération se présente comme un ensemble d'actions menées par les différents acteurs étatiques et non étatiques afin d'améliorer les résultats économiques, sociaux et environnementaux du système de gestion.

La gestion des déchets ménagers tire profit de l'intelligence collective, par laquelle l'organisation innovante peut éviter les contraintes techniques et éventuels conflits entre les collectivités territoriales, notamment sur le choix des sites pour les installations techniques. En effet, l'intercommunalité pourrait devenir une organisation innovante (Bel & Warner, 2014) permettant l'essor de l'investissement dans le domaine de la collecte ou traitement des déchets ménagers. La coopération intercommunale offre un espace de concertation déterminant du développement de solutions pertinentes en matière de collecte et tri des déchets ménagers (Tobin et Myers (1974) ; Barlaz et al (1995) ; Huang et al (1997) ; Zotos et al (2009) ; Xi et al (2010).

En Algérie , conformément à la loi 01-19 du 12 décembre 2001, relative à la gestion , au contrôle et à l'élimination des déchets , la commune est tenue d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des déchets sur son territoire institutionnel. En outre , le décret exécutif n° 07-205 du 30 juin 2007, fixant les modalités et procédures d'élaboration, de publication et de révision du schéma communal de gestion des déchets ménagers et assimilés, constitue la référence pour établir et approuver ces schémas. Au titre du même décret, la commune peut faire appel à l'Agence Nationale des Déchets (AND), afin d'élaborer, de valider ou de mettre en œuvre ce schéma. Par ailleurs, la loi des collectivités territoriales (2012) donne une nouvelle perspective de coopération aux communes, qui pourraient concevoir un plan de gestion des déchets dans le cadre de la coopération intercommunale. En réalité, l'organisation intercommunale devrait être un espace attractif aux investissements, un espace de viabilité économique des projets. Le cadre réglementaire offre une multitude de possibilités pour la coopération intercommunale, seulement les acteurs contemplatifs restent dans l'attente des textes d'application. En effet, Il s'agit de partir de ce constat pour expliquer les causes de l'inaction au niveau local, qui vont au-delà de la cause formelle ou

l'exigence réglementaire. D'autres causes implicites sont à l'origine de l'absence d'une coopération effective au niveau local, sur la question centrale de la gestion des déchets ménagers, nous pouvons évoquer la faiblesse des capacités institutionnelles, insuffisance du capital social et quasi-absence des entreprises viables.

La journée d'études vise à offrir un espace d'échange entre universitaires et professionnels, sur la question centrale de la coopération intercommunale et gestion des déchets ménagers. A cet effet, nous prévoyons trois principaux axes :

Axe 1 : Enjeux et limites actuels du service public de gestion des déchets :

Comment inciter les communes à développer des synergies favorables au tri à la source ? Comment sortir des schémas préétablis – entreprise publique bénéficiaire d'une délégation de service public- et offrir des solutions adaptées aux aspirations des citoyens ? Comment lier cette solution aux capacités de financement du citoyen- contribuable ? Comment arriver à choisir un mode de collecte adapté à la réalité locale ? Et comment établir un système de rémunération incitatif impliquant l'ensemble des parties prenantes ?

La loi des collectivités territoriales (2012) donne la possibilité au développement des organisations de coopération intercommunales. Quels sont les avantages de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans le domaine de la gestion des déchets (collecte / tri) ménagers en Algérie ? Quelles sont les causes de l'inaction des acteurs ? Ou les principales motivations pour la création des EPCI spécialisées dans la gestion des déchets ménagers en Algérie ?

Axe 2 : Coûts du service public et avantages des organisations intercommunales :

Le coût croissant du traitement des déchets invite les collectivités à faire baisser les charges par des formes organisationnelles innovantes. La question du coût de la collecte devient déterminante pour la pérennité du service public. Comment mobiliser les ressources financières à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la responsabilité élargie des producteurs ? Et comment construire un système de comptage et évaluation en matière de collecte des déchets ménagers? Existe-t-il des économies d'échelle à travers les organisations intercommunales (EPCI) ? Quelles sont les activités qui présentent un net avantage pour les EPCI ?

Axe 3 : La mutualisation des actions préventives :

Les nouvelles orientations en matière d'environnement s'orientent vers la sensibilisation des citoyens. Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Les collectivités ont un grand intérêt à sensibiliser leurs administrés sur la réduction des déchets. Les actions de sensibilisation doivent être soutenues par la mutualisation des ressources à travers l'organisation intercommunale. Comment développer une communication intercommunale adaptée au contexte local et intercommunal ? Comment inciter les citoyens pollueurs à adopter des comportements écologiques ? Comment construire une communication pertinente au profit des citoyens ? Quel serait l'apport des technologies de l'information pour mutualiser les ressources dans une perspective de traitement efficace des déchets ménagers ? Et comment développer l'attractivité des territoires et inciter les entreprises à se déployer sur des segments précis du vaste marché « traitement des déchets ménagers » ?

Orientations du workshop :

- Réception de deux types de contribution : Retour d'expérience -professionnels de la gestion des déchets ménagers - et communication académique
- Dans les deux cas un abstract de 200 mots est requis. A envoyer avant le 01 décembre 2020 par courriel à l'adresse suivante : a.ferroukhi@ensm.dz
- Notifications du comité scientifique : avant 10 décembre 2020
- Tenue du workshop le 19 décembre 2020.

Le colloque sera tenu en présentiel ou à distance (visioconférence)

Les comités du workshop

Président d'honneur :

Pr . Sidi Mohamed SAHEL

Coordinateur du workshop:

Pr. Amine FERROUKHI

Représentants des partenaires :

Mr. Karim OUAMANE, Directeur Général de l'Agence Nationale des déchets

Mr. Kara Ismail, Directeur du CET (Wilaya de Tipaza).

Comité d'organisation :

Pr. Amine FERROUKHI, ENSM.

Dr. Sidali MELLOUD, ENSM

Mr. SLIMANI Omar Farouk, ENSM.

Mme Hayet DJEBARI , ENSM.

Comité scientifique :

Pr . Sidi Mohamed SAHEL , ENSM.

Pr. Sidi Mohammed BOUCHENAK KHELLADI, ENSM.

Pr. Amine FERROUKHI , ENSM .

Pr. Abdelmalik MEZHOUDA, ENSM.

Pr. Mustapha AMOKRANE, ENSM.

Dr. Sidali MELLOUD, ENSM.

Mme Naima CHERIFI , Agence Nationale des déchets .

Dr. Brahim DJEMACI, Université de Boumerdes.

Dr. Rachid OUENNADI, Université de Blida 2.

Dr. Djamila TOUMI, ENSM

Dr. Samia MOUSSAOUI, ENSM.

Dr. Othmane MEDDAHI, ENSM.

Dr. Chafika LAARAS , ENSM.

Dr. Mounir BELALI , ENSM.

Dr. Ali BELAIDI, ENSM.

Dr. Messaoud ZEROUTI, ENSM

Dr. Hassen DERRAR, ENSM.

Mr Yacine FOUHAD, Consultant RSE et enseignant associé à l'ENSM.

Mr. Rafik MISSOUM, ENSM.

Mme. Amel MOHAMMEDI , ENSM.

Mme Sara BENDAOU , ENSM .

Mlle. Hamida AOUI, ENSM.

Mlle. Asma Taous BENHIDJEB, ENSM.

Dr. Rym Samira MADAGH, ENSM.

Dr. Djalleddine YAHIAOUI , ENSM.

Dr. Nabila ABID, ENSM.

Dr. Mehdi BOUCHETARA, ENSM.

Dr . Ahlem ZELLAL, ENSM.

Dr. Mourad MAKACI, ENSM.

Dr. Sabrina IRATEN, ENSM.

Dr. Nabila ABID, ENSM.

Dr. Nabil MEHDDEB, ENSM

Dr. Souad CHADER, ENSM.

Dr. Sara CHEDRI MAAMER, ENSM .

Contact :

Mr. Amine FERROUKHI

Mail : a.ferroukhi@ensm.dz

Tel : 024 38 00 06